

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2012

No de
ligne

1	<u>VALEUR NETTE RÉGLEMENTÉE (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 9, colonne 13)</u>	
2		
3	Conciliation de la valeur comptable nette (VCN) à la base de tarification avec les états financiers vérifiés :	
4		<u>(000\$)</u>
5		
6	VCN des immobilisations corporelles selon la note 4 des états financiers	117,632
7		
8	Moins: VCN des activités non réglementées selon la note 4 des états financiers :	
9	Appareils loués	(18,518)
10	Autres	<u>(4)</u>
11		
12	VCN des immobilisations réglementées aux états financiers	99,110
13		
14	Moins: Montant d'amortissement cumulé présenté aux "Autres passifs à long terme"	(22,760) (1)
15		
16	Plus : VCN des actifs incorporels attribuable aux activités réglementées	3,911 (2)
17		
18	Moins: Montant attribuable au nouveau système téléphonique inclus aux immobilisations réglementées	
19	dans les états financiers qui doit être exclus de la base de tarification pour l'année 2012 selon	
20	la décision D-2012-111 (CFR - Projet de remplacement du système téléphonique)	(331)
21		
22	Moins: Montant couru attribuable à l'estimation d'une facturation par la Ville pour les travaux dans les	
23	emprises de rues inclus aux immobilisations réglementées dans les états financiers et exclus	(225)
24	de la base de tarification pour l'année 2012	
25		<u>79,705</u>
26	Valeur nette réglementée présentée à la base de tarification	
27		
28		
29	Notes : (1) Portion de l'amortissement cumulé pour les conduites principales, les branchements d'immeubles et les compteurs	
30	présentée aux "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Frais futurs d'enlèvements et de restauration des lieux"	
31	à la note 9 des états financiers et ce, depuis 2009, suite au retrait du chapitre 1100 du manuel de l'ICCA qui permettait	
32	certaines exemptions aux entreprises à tarifs réglementés. Pour les fins de l'établissement de la base de tarification,	
33	ce montant demeure à l'amortissement cumulé.	
34		
35	(2) La note 4 des états financiers n'inclut pas les actifs incorporels tels que le système CIS. Ceux-ci sont plutôt présentés	
36	à la note 6 des états financiers d'où une valeur comptable nette d'un montant de 3 911 (000)\$ est attribuable aux	
37	activités réglementées et est inclus au montant total de la valeur comptable nette à la fin 2012 de 4 380 (000)\$.	
38	Cette valeur comptable nette réglementée de 3 911(000\$) est incluse à la base de tarification.	
39		
40		
41		
42	<u>COMPTES DIFFÉRÉS (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 12, colonne 1)</u>	
43		
44	Veillez vous référer aux lignes indiquées ci-dessous provenant de la pièce GI-27, document 2.3, de la requête 3758-2011,	
45	révisée en date du 12 décembre 2011 qui constituent le montant des comptes différés pour un montant total de 198 068\$	
46	au 1er janvier 2012 tel que présenté à la base de tarification et approuvé dans la décision D-2011-186 :	
47		
48	Ligne 6 Charges réglementaires - comptes d'écart 2010	181.2
49	Ligne 8 PGEE - compte d'écart 2010	(66.8)
50	Ligne 10 Quote-part versée à l'AEÉ - compte d'écart 2010	91.9
51	Ligne 14 CÉV PGEE	<u>(8.3)</u>
52		
53	Ce montant fait partie des "Autres actifs" présentés à la note 5 des états financiers sous la rubrique	
54	"Autres frais reportés" au 31 décembre 2011 (3 840\$) et est complètement amorti au 31 décembre 2012	<u>198.0</u>

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2012

No de
ligne

1	<u>AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 16, colonne 13)</u>	
2		<u>(000\$)</u>
3	Ce montant fait partie des "Comptes créditeurs et charges à payer" (4 517\$) présenté au bilan.	
4	Le détail du compte d'ajustement du coût du gaz se retrouve à la pièce GI-16, document 1, ligne 26,	
5	colonne 3.	<u>70</u>
6		
7		
8	<u>AUTO ASSURANCE (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 17, colonne 13)</u>	
9		
10	Provision pour auto assurance telle que présentée au bilan	<u>(250)</u>
11	Moins: Auto assurance reportée selon la note 5 des états financiers	<u>40</u>
12		
13		<u>(210)</u>
14		
15		
16		
17	<u>STABILISATION DE LA TEMPÉRATURE (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 18, colonne 13)</u>	
18		
19	Afin d'être en mesure de concilier le compte de stabilisation de la température, il est important de	
20	comprendre que le montant de 867 163\$ présenté à la base de tarification inclus un ajustement	
21	réglementaire au montant de 274 006\$. Cet ajustement est composé de l'ajustement retrouvé à la	
22	note 2 de la pièce GI-10, document 1, page 2 de 3 au montant de 606 948\$ (893 608\$ - 286 660\$),	
23	moins l'ajustement retrouvé à la note 6 de la même pièce totalisant 332 942\$ (505 262\$ - 172 320\$).	
24	Cet ajustement réglementaire de 274 006\$, soit 606 948\$ - 332 942\$, ne fait pas partie des états	
25	financiers mais est considéré au compte de stabilisation de la température présenté à la base de	
26	tarification.	<u>274</u>
27		
28	Les autres composantes du compte de stabilisation de la température se retrouvent aux états financiers	
29	ainsi :	
30		
31	Un montant de 114 339\$ représente le compte de stabilisation de la température préliminaire comptabilisé	
32	aux états financiers en 2012 et est inclus aux états financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique	
33	"Comptes de stabilisation tarifaire" (488\$) à la note 5 des états financiers.	<u>114</u>
34		
35	Un montant de 824 230\$ représente les variations pour les années 2008 à 2011 et est inclus aux états	
36	financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique "Autres frais reportés" (3 350\$) à la note 5 des	
37	états financiers.	<u>824</u>
38		
39	Un montant de 345 412\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation	
40	de la température présenté à la note 10 des états financiers sous la rubrique "Compte de stabilisation	
41	tarifaire" (464\$).	<u>(345)</u>
42		
43		<u>867</u>
44		
45	<u>GAZ PERDU (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 19, colonne 13)</u>	
46		
47	Un montant de 373 687\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2012 et est inclus aux états	
48	financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (488\$) à la note 5	
49	des états financiers.	<u>373</u>
50		
51	Un montant de 160 927\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2011 et est inclus aux états	
52	financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique "Autres frais reportées" (3 350\$) à la note 5 des états	
53	financiers.	<u>161</u>
54		
55	Un montant de 146 225\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation du gaz	
56	perdu présenté à la note 10 des états financiers sous la rubrique "Compte de stabilisation tarifaire" (464\$).	<u>(146)</u>
57		
58		<u>388</u>

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2012

<u>No de</u> <u>ligne</u>		
1	FONDS DE ROULEMENT À LA BASE DE TARIFICATION	
2		
3	<u>COÛT DU GAZ (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 26, colonne 12)</u>	<u>(000\$)</u>
4		
5	Coût du gaz présenté à l'état des résultats des états financiers	26,273
6		
7	Plus : Total de la note 6, de la pièce GI-10, document 1, page 3 de 3 correspondant à	
8	une élimination d'année antérieure et à un montant non inclus aux états financiers	339
9		
10	Moins : Compte cumulatif du gaz présenté à la note 5 de la pièce GI-10,	
11	document 1, page 3 de 3, ne faisant pas partie du calcul du fonds de roulement	<u>(126)</u>
12		
13		<u>26,486</u>
14		
15		
16		
17	<u>EXPLOITATION (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 27, colonne 12)</u>	
18		
19	Charges d'exploitation et entretien présentées à l'état des résultats des états financiers	11,579
20		
21	Moins : Frais différés présentés à la pièce GI-11 document 1, page 1 de 2, ligne 12, colonne 1	(198)
22		
23	Moins : Amortissement des réclamations totales pour les années 2006 à 2010 tel que	
24	présenté à la note 3 de la pièce GI-11, document 1, page 2 de 2	(25)
25		
26	Moins : Amortissement des soldes des CFR de redressement selon la décision D-2010-112	
27	tel que présenté à la pièce GI-10, document 1.3, page 1 de 1, note 3	(448)
28		
29	Moins : Montant des mauvaises créances faisant partie des charges d'exploitation et entretien	<u>(67)</u>
30		
31		<u>10,841</u>
32		
33		
34		
35	<u>TAXES MUNICIPALES ET AUTRES (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 28, colonne 12)</u>	
36		
37	Taxes municipales et autres impôts tel que présentés à l'état des résultats des états financiers	<u>672</u>
38		
39		
40	<u>IMPÔTS (GI-11, document 1, page 1 de 2, ligne 29, colonne 12)</u>	
41		
42	Charges d'impôts sur les bénéficiaires présentées à l'état des résultats des états financiers	2,853
43		
44	Moins : Impôts attribuables aux activités non réglementées	<u>(1,362)</u>
45		
46	Impôts attribuables aux activités réglementées pour l'année témoin 2012 tels que	
47	présentés à la pièce GI-14, document 1, page 2 de 2, ligne 36	<u>1,491</u>